

Accueillir un collégien de 3^{ème} en stage de découverte

Depuis 2005, tous les collégiens de 3^{ème} doivent réaliser une « séquence d'observation en milieu professionnel ». Celle-ci dure une semaine et peut être réalisée dans une entreprise, une association ou dans un établissement public.

Il constitue pour les professionnels une occasion de participer à un engagement sociétal, de faire découvrir leur activité et d'aider des adolescents dans la construction de leur projet d'orientation.

Les objectifs du stage de 3^{ème}

Cette séquence d'observation a pour objectif de « sensibiliser les élèves à l'environnement technologique, économique et professionnel en liaison avec les programmes d'enseignement, notamment dans le cadre de l'éducation à l'orientation ».

En d'autres termes, l'objectif est d'enrichir la culture générale des élèves en leur faisant découvrir le monde professionnel, les réalités concrètes du travail, les compétences et le savoir-être nécessaires à l'exercice de certaines activités.

A noter que pour certains, ce stage s'inscrit dans un projet d'orientation précis, et que pour d'autres, il s'agit simplement d'une première immersion dans la sphère professionnelle.

Comment animer le stage ?

En amont du stage, il est important :

- d'informer votre équipe de l'arrivée d'un collégien ;
- d'anticiper dans les grandes lignes les activités et l'organisation du stage.

A l'arrivée du stagiaire, faites-lui une visite de vos locaux et introduisez-le auprès des membres de l'entreprise afin qu'il puisse prendre ses repères. N'hésitez pas à lui donner des informations sur la vie de l'entreprise et à faire un point sur l'organisation de la semaine.

Pendant le stage, le stagiaire peut réaliser un certain nombre d'activités :

- interviewer les membres de l'entreprise ;

- observer ou participer à des moments de la vie de l'entreprise : réunions, formations, rendez-vous, etc. ;
- lire des documents et effectuer des recherches en lien avec l'activité de l'entreprise ;
- démarrer son rapport de stage.

A la fin du stage, il est conseillé d'effectuer un bilan avec le stagiaire (points positifs/à améliorer, ce que l'élève a découvert, a appris, etc.) et éventuellement d'organiser une restitution avec l'équipe.

Le cadre administratif et légal

La convention de stage est fournie par l'établissement de l'élève. Ce dernier vous l'enverra avant le début du stage afin que vous puissiez la compléter et la signer. Leur responsabilité civile est couverte par une assurance contractée par le chef de l'établissement.

Il est possible

- Les stagiaires peuvent, sous le contrôle du tuteur de stage, participer à des activités, essais et démonstrations de l'entreprise.
- Le stagiaire peuvent s'adapter aux horaires de l'entreprise, dès lors qu'ils ne démarrent pas avant 6h, ne finissent pas après 20h, et ne sont pas présents plus de 7h par jour sur le lieu de travail.

Il est interdit

- Les stagiaires ne peuvent prétendre à aucune rémunération ou gratification.
- Les stagiaires n'ont pas le droit d'accéder et de manipuler des machines, outils, produits ou appareils de production.

En savoir plus sur le cadre légal:

<http://eduscol.education.fr/cid46879/sequence-d-observation-en-classe-de-troisieme.html#lien5>